

Séance du vendredi 09 février 2024

Date de la convocation: 07/02/2024

**Membres en
exercice : 14**

Présents : 9

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

**L'an deux mille vingt-quatre et le neuf février l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,**

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Thomas HOURLIER, Michèle MATHIEU,
Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Jean-Jacques DEBIEVE par Michèle MATHIEU,
Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Emilie KONNERT par
Joël BOISSIERE

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Barbara LOUCHART

Absents:

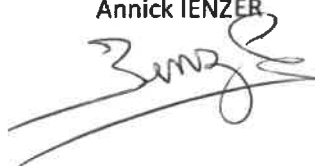
**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DEMOLITON DU SITE DE L'EX VILLAGE
VACANCES - (D 2024 008)**

Le Maire rappelle l'opération de démolition du site de l'ancien village vacances et informe que l'ampleur de la dite opération nécessite une assistance à maîtrise d'ouvrage. Il indique qu'une consultation publique a été lancée du 22 décembre 2023 au 31 janvier 2024 et présente au Conseil municipal le rapport d'analyse des cinq offres reçues, rapport aux termes duquel il invite le Conseil municipal à retenir l'entreprise Ginger Deleo qui a reçu la meilleure note.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ACCEPTE** l'offre de la société Ginger Deleo d'un montant de 25 120 € HT pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération de démolition du site de l'ex village vacances.
AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

